

Feu le deuxième pilier

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1974)**

Heft 273

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1026507>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

— L'Arbus a été fondée en 1930, lorsque les clubs de radio ouvriers, constitués pendant les années 20 pour bricoler les appareils de réception que les travailleurs ne pouvaient pas acheter au magasin faute de ressources se sont unis. Actuellement dix-huit sections regroupent cent quatre-vingt mille membres individuels et collectifs. C'est l'existence de cette association, dont le budget annuel est de 10 000 francs, qui aurait provoqué la création de l'Association d'auditeurs de droite, le club Hofer comme certains l'appellent, qui dispose d'un budget de 800 000 francs pour 1974.

A l'occasion du congrès de l'Arbus, il a été rappelé qu'en 1934, des conférenciers socialistes et syndicalistes n'avaient pas le droit de s'exprimer à la radio. Des noms de quelques personnes écartées du micro : Ernst Nobs, Max Weber, Robert Bratschi, Hans Oprecht...

40 000 francs pour un hebdo

— A l'ordre du jour des délégués du Parti socialiste du canton de Zurich, l'introduction (refusée en fin de compte) d'un impôt sur la richesse qu'auraient dû payer les élus du parti, et surtout les mesures à prendre au chapitre de la presse du parti (à la suite de la décision des socialistes de la ville de Zurich — en réalité, comme en le sait, 20 % des inscrits — de lancer un hebdomadaire). A ce sujet, des renseignements ont été donnés sur la situation économique des quotidiens socialistes paraissant encore en Suisse alémanique; pour certains, la situation est extrêmement fragile, alors que d'autres semblent pouvoir subsister grâce à la bonne marche de leur imprimerie.

En vue du nouvel hebdomadaire, une union de presse sera constituée. Elle disposera de 40 000 francs provenant des campagnes de solidarité pour l'« AZ » zurichois quotidien. L'imprimerie demande un délai de quatre à six semaines pour les préparatifs techniques, mais ils ne seront entrepris que lorsque le projet définitif et le financement seront connus. Des contacts seront établis avec les autres coopératives d'imprimerie de Suisse alémanique.

— A noter, dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », des échos du film consacré, par le cinéaste suisse allemand Richard Dindo, à la guerre d'Espagne, sous la forme de témoignages de Suisses qui franchirent à l'époque les frontières pour aller se battre au-delà des Pyrénées.

— Dans le supplément de fin de semaine de la « National Zeitung », une note sur les difficultés qui attendent les journaux en matière de prix du

papier. Dans le même numéro de la « NZ », les reflets d'un exercice d'imagination auquel se sont livrés des élèves de seize ans dans une école bâloise : imaginer leur cinquantième anniversaire en l'an 2008; des réponses souvent angoissées, ou pour le moins pessimistes : « Nous aurons peut-être passé la troisième guerre mondiale » — « Vraisemblablement, l'être humain lui-même n'existera plus » — « Il faut s'attendre à tout ».

Feu le deuxième pilier

Immédiatement après la votation du 3 décembre 1972 sur la prévoyance professionnelle, l'ancien conseiller fédéral Tschudi se montrait optimiste : au vu de l'accord massif pour la création d'un deuxième pilier obligatoire, se croyait-il fondé à affirmer, les travaux pour l'élaboration d'une loi iront bon train, à tel point que la mise en vigueur des dispositions en question est à prévoir pour le 1er janvier 1975.

Espoirs déçus : nous sommes en mai 1974, et la situation se dégrade, sur le front du deuxième pilier, à une vitesse que personne ne pouvait prévoir.

Quelques points de repère.

a) Le Parti socialiste a retiré son initiative pour des pensions populaires. Ainsi tombait le dernier garde-fou face aux appétits des caisses;

b) Entre décembre 1972 (principes en vue d'une loi) et aujourd'hui, on a passé, au sein de la commission d'experts, du principe de la primauté des prestations (on sait ce que l'on va recevoir) à celui des cotisations (on connaît seulement la part de salaire que l'on va payer). Ce changement de cap fondamental ne sera pas acceptable pour les salariés;

c) Pendant ce temps, les compagnies d'assurance ont commencé à organiser « l'affaire du siècle » à leur profit exclusif.

Conclusion provisoire : pas de deuxième pilier en vue avant 1976, au plus tôt !

Dans ce contexte, une information parue dans la presse (« Tages Anzeiger » 27.4.1974), selon laquelle le projet établi par les experts va être soumis à consultation parmi les partis politiques et les associations économiques concernées, est tombée comme une véritable bombe : cela signifie au moins une année supplémentaire de perdue ! Conclusion révisée : pas l'ombre d'un deuxième pilier avant 1977 (la mise au point de l'organisation prendra, elle, selon les prévisions les plus optimistes, au moins vingt ans !).

Et les assurés ne sont pas encore au bout de leurs surprises : car l'information donnée par le « Tages Anzeiger » est, selon nos informations, sujette à caution; en réalité, seule la commission fédérale AVS/AI est à même de prendre les décisions adéquates, sans savoir exactement sur quoi il faudrait consulter. De nouveaux retards en perspective !

Et pendant ce temps, les assurances continuent de signer des contrats, d'encaisser des primes; elles ne sont pas pressées de voir adopter des dispositions sur la génération d'entrée ou sur le libre passage, dispositions qui pourraient compliquer leurs affaires...

Nouvelle conclusion (cf. DP 263) qui sonnerait le glas du deuxième pilier, au moins dans sa conception actuelle : une nouvelle initiative serait judicieuse, qui tienne compte des expériences faites depuis 1972, et dont le texte poserait les principes d'une réelle prévoyance sociale.